AVIS DE SUCCESSION.

Etat de la succession de Mme Rose Maurin, veuve de Marie Henri [illegible]

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 37,107.—Division D. [illegible] déduire l'actif [illegible] dettes [illegible] Succession, [illegible] H. Bauerlin, [illegible] cette succession, [illegible] consignés et les fonds au Crédit [illegible]

A. V. FLOTTE, Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS

Albert Glasbrook vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 37,497.—Division C. [illegible] est donné aux créanciers [illegible] et à toutes autres personnes [illegible] avoir à désirer, dans [illegible] à la présente [illegible] ne sera pris [illegible] ci-après [illegible] Albert [illegible] ses créanciers de cette affaire, [illegible] homologué et les fonds [illegible] au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

A vendre

A Mandeville 24 lots de terre premier choix, mesurant 60 pieds de face sur les rues Carondelet et Watterson, par 250 pieds de profondeur. Ces lots sont à proximité du lac et du chemin de fer et seront mis en vente pour la somme de $95 par lot. Prix comptant et balance de 50 par mois. Le lot rapportera plus que le double de la somme. A deux heures de la Nouvelle-Orléans.

Communication facile belle plage, chasse et pêche au bonheur.

Nous prions les amateurs de se hâter car bientôt ces lots doubleront de prix.

S'adresser, pour visiter et traiter à M. J. B. Labrosse, pour [illegible] Voigrot, à Mandeville, ou M. P. L. Fourcay, notaire, 311½ Carondelet, Nouvelle-Orléans. 4sept—

Autres terrains à vendre.

Les lots ci-dessus [illegible] presque tous vendus nous mettons en vente [illegible] autres lots au Chef-Menteur même. Ces terres sont plantées de vignes en plein rapport et de jeunes pacanières. Elles sont entourées de bonnes barrières et mesurent 60 pieds de face sur la grande route de Gentilly, Madisonville, Covington et Abita Springs, sur 100 pieds de profondeur. Ces lots sont en vente pour la somme de $75, payable $5 comptant et $5 par mois ou $10 par mois sans intérêt. Prix [illegible] $5 ou 10 dollars par mois au gré de l'acquéreur.

29 oct—

FABRIQUE D'EXTRAIT D'ABSINTHE

Maison fondée en 1852.

A. HIGNY.

9 WEST 18th St.

NEW YORK.

2 oct—dim mer ven

BASILE BARES

FACTEUR DE PIANOS,

84 Rue Royale, Nlle-Orléans.

SEUL AGENT POUR LES

PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction [illegible] sonorité prolongée, [illegible] pour fonds d'une sonorité [illegible] Ces pianos ont été [illegible] d'établissement [illegible] double répétition, sommiers en fer, équilibrés pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont été [illegible] un velouté et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pièces une spécialité. 20mars—

JOURNAUX FRANÇAIS

COURRIER DE FRANCE. Echo de Paris. Figaro. Intransigeant. Gil Blas. Rappel. Petit Parisien. Petit Journal. Lanterne. Autres journaux. Français-Mode. Mode Nouvelle. Mode Pratique. Le Siècle d'Août. Bon Journal. Cartonnage. Eclipses. Journal Amusant. Journal des Voyages. Revue de Modes Coupées. Le Jardinier. Le Rire. Scientifique. Etc. etc.

Dépositaires Généraux:

L. DERMIGNY & Cie.

126 W. 25th Street, NEW YORK

Envois par la Poste dans toute l'Amérique.

DEMANDEZ LA LISTE!

Conditions spéciales aux Marchands

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX, RUE ROYALE, 31.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. Un ami de décédé ou d'absent, [illegible] amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

DECEMBRE 1892.

A l'avenir la présente publication n'aura lieu que le [illegible] DE CHANCELIER.

Liste d'insertion

Barthélemi, Reine — Faucon (Mme) née Victoire Grimbert

Bory, Adolphe — Gautier, Emile

Brune, (Mme) née Pallier — Guibert, Pierre

Cazaux, Ch. A. — Lasbenas, Barthélémy

Daffis, Jean — Lange-Lacoste, Baptiste

Degrosmil, Charles — Lavy, Joseph

Deshayes, Louis — Rouart, Gaston

Dessus, Louis — Vanderfeldt, François.

Dupouey, Perillan — Joseph.

LETTRES:

Crivel, Georges — Lemaire, Raymond

Destaisse, Marie (Mme) — Menjonlon, Léon [2]

Lafarrère

N. B.—A défaut de réclamation dans un délai maximum des documents, j'invite les personnes qui ont [illegible] à mon vice-consulat de la Nouvelle-Orléans, ou à [illegible] de la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] à faire [illegible] Etat de la Louisiane.

Le Gérant du Consulat de France,

Signé G. MEYRIER.

Dr W. BILLE,

Elève du professeur Ricord, de Paris:

BUREAU, 39 RUE ROYALE.

[illegible]

[illegible]

[illegible]